



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



CTSCR

JEUDI 18 JANVIER 2018

➤ **REORGANISATION DU BUREAU CF-1A**

Des insatisfactions étaient ressenties au sein du service CF1A. Elles portaient notamment sur l'organisation, génératrice d'une perte d'expertise. Pour l'encadrement, l'organisation actuellement retenue conduit à un manque de visibilité pour savoir qui avait en charge les missions. Une réorganisation était devenue nécessaire afin de mieux identifier les interlocuteurs. La proposition de réorganiser le bureau CF 1 A a été réalisée dans le cadre d'une concertation avec les agents pour mieux déterminer les portefeuilles et rééquilibrer les charges. La responsabilisation a été réintroduite. Le projet présenté en CTSCR propose une réorganisation en deux pôles : un pôle contrôle fiscal national d'une part, et un pôle pilotage et animation du réseau, d'autre part.

Pour la CFTC, cette évolution était devenue nécessaire, la polyvalence nécessitée par l'ancienne organisation conduisant les agents à perdre en expertise. Cette réorganisation est à saluer de même que la méthode retenue : chaque agent ayant été reçu et consulté. Pour la CFTC, cette nouvelle organisation permettra de fluidifier le transfert de compétences entre les agents.

➤ **BILAN D'ETAPE SUR LA MISE EN PLACE DE LA DIE**

La DG considère la création de la DIE comme positive. La PIE (Politique Immobilière de l'État) est jeune (10 ans). Son positionnement interministériel lui confère beaucoup d'enjeux. Le fait pour la DGFIP de s'être vu confiée la création de la DIE est positif. C'est la reconnaissance du professionnalisme de la communauté professionnelle de la DGFIP dans le domaine de la PIE. L'organigramme de la DIE a été discuté en interne avant son déploiement. Une douzaine d'emplois sont venus renforcer cette direction avec une équipe projet pour piloter la mise en place de la DIE. L'organigramme structuré en 3 sous directions reflète l'arrivée des nouvelles missions confiées à la DIE dont la gouvernance unifiée de la PIE. La feuille de route proposée par la DGFIP pour la création de la DIE a été respectée. Avec cette direction, l'État propriétaire affirme son autorité.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

SECTION DES SERVICES CENTRAUX

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfipsc@gmail.com



**Donnez-vous
les moyens d'agir**



Sans ignorer de possibles marges d'amélioration, le pari de la création de la DIE est positif. La DIE est connue et reconnue.

Le travail qui a été réalisé en amont pour présenter le projet a été particulièrement apprécié. A ce jour, il n'y a pas de retours négatifs de la part des agents affectés dans cette direction notamment concernant les conditions de vie au travail.

Concernant le devenir de l'équipe projet, qui avait pour mission la création de la DIE, il reste des travaux à gérer (ex : Rénovation des cités administratives). L'équipe projet permettra de coordonner cette mission. Pour le moment elle reste en place, pour prendre en charge les nouveautés et la gestion courante.

Pour la CFTC cette direction est pour l'instant une réussite même si des évolutions sont toujours possibles. Les moyens alloués à cette direction doivent être maintenus afin que la DIE reste crédible et reconnue par ses interlocuteurs comme l'organisme de référence de la PIE.

➤ POINT SUR LA MISE EN PLACE DU CONTROLE QUINQUENNAL DE COMPETENCES EN SERVICES CENTRAUX

En 2017, la DGFIP avait prévu de mettre en place pour les inspecteurs des finances publiques les IP, IDIV et AFIPA des services centraux un contrôle quinquennal de compétences. Ce dispositif discrétionnaire de mutation d'office__en cas de suppression d'emploi ou « d'inadéquation » avec les fonctions, prévoyait un reversement dans le réseau sans possibilité de recours. Grâce à la mobilisation de l'intersyndicale des syndicats confédérés CFTC, CFDT, CGT, FO et CGC et au soutien massif des agents dans le cadre d'une pétition, le projet devait être modifié avec la mise en place de recours possibles pour les agents.

Ce dispositif devait être présenté avec la diffusion d'un document à l'attention de chaque agent des services centraux concerné durant l'automne 2017.

Aucune annonce officielle n'a été faite auprès des agents ni des représentants du personnel mais pour le moment le projet est suspendu.

Une rencontre doit avoir lieu prochainement avec le chef de service des RH de la DGFIP.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

SECTION DES SERVICES CENTRAUX

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfipsc@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC, si un dispositif de contrôle quinquennal de compétences doit être mis en place à la DG cela ne peut s'entendre que dans le cadre d'une réflexion globale sur la valorisation et la reconnaissance des agents travaillant dans les services centraux.

Pour la CFTC, un tel dispositif doit intégrer la valorisation de l'agent, de son parcours professionnel et de ses attentes en matière de mobilité et d'évolution de carrière.

Ce dispositif ne peut se limiter à renvoyer les agents « qui ne font plus l'affaire » dans d'autres services.

La mise en place d'un dispositif de mobilité forcée n'est pas acceptable pour la CFTC.

Si un dispositif dit de « contrôle des compétences » doit être mis en place il doit intégrer des recours et des garanties pour les agents ce qui n'était pas le cas dans le dispositif abandonné aujourd'hui. (absence de traces écrites, de possibilités de recours...).

Pour la CFTC, ce dispositif doit s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) ambitieuse qui fait cruellement défaut aujourd'hui à la DGFIP.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

SECTION DES SERVICES CENTRAUX

TEL 01 44 97 32 74

www.cftc-dgfip.fr

cftcdgfipsc@gmail.com